Image not found or type unknown

Indemnité, remplacement de poste suite a licensiement économique.

Par **eldingo**, le **14/11/2008** à **11:32**

Bonjour a tous,

J'étais embaucher dans une entreprise de mécanique générale sur Chassieu depuis 10 ans en tant que magasinier. J'ai été licencier pour motif économique le 22 octobre 2008. Je fais mon préavis de deux mois a la maison. Et depuis plus aucune nouvelle !! J'ai perçu mon salaire pour 22 jours (870 euros) le 3 novembre 2008. Je ne suis au courant de rien ! je ne sais pas si je vais être compléter par les AGS (assurance de garanti des salariers)? , combien je vais toucher de prime de licensiement? , quand ? je n'ai eu aucun papier pour le chomage... Enfin je suis dans le flou total !

De plus, j'ai encore des contacts avec des salariers de l'entreprise et mon poste a été remplacer par un collègues qui est embauché depuis un an environ en tant que réceptionniste donc il a garder son poste et en plus il fait le mien ! Seulement ma question est : étant donner que c'est une suppression de poste ! le patron a t'il le droit de me remplacer en interne ?

Merci d'avance a tous .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés